



Prix informatique Lovelace-Babbage 2025 de l'Académie des sciences en partenariat avec la Société informatique de France

Date limite de dépôt des dossiers : mardi 17 décembre 2024 à 17h

L'informatique est une science dont l'essor a été impressionnant depuis le milieu du XX^e siècle. Ses découvertes et réalisations sont au cœur de la révolution numérique qui s'étend à tous les secteurs de la société. Le prix « Lovelace-Babbage » est nommé en souvenir de celle qui réalisa le tout premier programme informatique – Ada Lovelace – et du concepteur de l'ancêtre de l'ordinateur auquel ce programme était destiné – Charles Babbage.

Le prix « Lovelace-Babbage » récompense des scientifiques, femmes et hommes, dont les travaux de recherche portent sur tout domaine de l'informatique, du plus théorique au plus appliqué. Il concerne le domaine de l'informatique, s'entendant ici au sens large des sciences et technologies au cœur du numérique. Le prix sera remis conjointement par l'Académie des sciences et la Société Informatique de France (SIF).

Le prix « Lovelace-Babbage » est ainsi nommé en souvenir de celle qui réalisa le tout premier programme informatique – Ada Lovelace – et du concepteur de l'ancêtre de l'ordinateur auquel ce programme était destiné – Charles Babbage.

D'un montant de 3 000 euros par lauréat (il y a 2 lauréats par année). Le prix est attribué chaque année à une chercheuse et un chercheur :

- âgés de moins de 40 ans au 1^{er} janvier 2025 ou bien ayant obtenu leur thèse après le 1^{er} janvier 2013, la durée des congés parentaux ou maladies étant ajoutés à ces limites,
- français ou étrangers travaillant en France depuis au moins un an, ou français travaillant dans un laboratoire étranger affilié à une structure française (par exemple : CNRS, Inria, etc.).

Aucune contrainte n'est imposée sur les sous-domaines de l'informatique concernés ni sur la nature des travaux de recherche des lauréats.

Comment présenter sa candidature

Les dossiers seront constitués d'un CV et d'un document comportant une présentation succincte des travaux et de leurs impacts scientifiques et sociétaux.

Les candidatures seront constituées des éléments suivants :

- un dossier d'au plus 5 pages composé de :
 - un CV à jour d'une (1) page maximum, comportant explicitement la date de naissance, la date de soutenance de la thèse ainsi que toute information complémentaire utile pour statuer sur la recevabilité du dossier ;
 - un document contenant une présentation des travaux de recherche et de leurs impacts scientifiques ou sociétaux sur quatre (4) pages maximum, incluant des liens vers les cinq (5) contributions scientifiques les plus représentatives (article scientifique, logiciel, etc.) à l'exclusion de toute autre. Les pages web citées doivent être librement accessibles.
- deux (2) lettres de recommandation au plus. Elles peuvent par exemple témoigner du soutien d'une personne connaissant bien les travaux présentés dans le dossier, et d'une personne largement reconnue dans le domaine à même de mettre en perspective les travaux présentés.

L'ensemble des documents sera rédigé en français ou en anglais et envoyé au jury à l'adresse : prix-ads-sif@societe-informatique-de-france.fr. Un accusé de réception sera envoyé à la réception du dossier et des lettres de recommandations.

Calendrier 2025

Les dossiers sont envoyés au format pdf à l'adresse suivante : prix-ads-sif@societe-informatique-de-france.fr avant le **mardi 17 décembre 2024 à 17h**. Les lettres de recommandation peuvent être soumises jusqu'au **vendredi 20 décembre 2024 à 17h**.

Jury du prix 2025

Le jury constitué par la Société informatique de France sélectionne un ensemble de dossiers qu'il propose à l'Académie des sciences. Parmi ceux-ci, l'Académie des sciences procède au choix de la lauréate et du lauréat du prix Lovelace-Babbage. Les résultats sont annoncés aux lauréats avec un embargo jusqu'à la remise des prix sous la coupole de l'Institut de France à l'automne 2025.

Le jury comprend des membres issus de l'Académie des sciences, des représentants des instances de la SIF (conseil d'administration et conseil scientifique) et des personnalités extérieures qualifiées. Le jury 2025 est présidé par Pierre Paradinas.

Académie des Sciences

Serge Abiteboul
François Baccelli
Xavier Leroy
Claire Mathieu
Jocelyne Troccaz

Membres des instances de la SIF :

Yves Bertrand
Pierre Paradinas
Laurent Réveillère
Françoise Soulié-Fogelman

Personnalités extérieures :

Dominique Bechmann (UNISTRA)
Véronique Cortier (CNRS, Loria)
Anne Marie Kermarrec (EPFL)
Sébastien Konieczny (CRIL)
Jean-Marc Petit (INSA)